



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-huitième session

Rome, 14-16 juin 2010

SOUS-COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS: QUARANTE-TROISIÈME RAPPORT AU COMITÉ DES PRODUITS

INTRODUCTION

1. Le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents (CSSD) a été créé par la FAO en 1954 pour surveiller les flux mondiaux d'excédents agricoles pour l'aide alimentaire afin de réduire au minimum leurs effets néfastes sur les échanges commerciaux et la production agricole. Au fil des ans, les membres du CSSD ont élaboré un ensemble complet de règles et de procédures pour que les pays fournisseurs d'aide puissent identifier et prendre en compte plus facilement les flux d'aide alimentaire. Ces règles, entérinées par les principaux fournisseurs d'aide en produits, sont énoncées dans le manuel intitulé *Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents et obligations consultatives des États Membres*. Le présent rapport porte sur les activités de la période allant de janvier 2009 à janvier 2010 (quatre cent soixante-huitième à quatre cent soixante-dixième réunions).

2. Les principes établissent les procédures détaillées que les pays fournisseurs d'aide peuvent utiliser pour rendre compte au CSSD, et notamment les notifications des diverses catégories d'aide alimentaire, les consultations préalables avec d'autres exportateurs et la détermination du niveau des importations commerciales habituelles. Les obligations de notification des pays fournisseurs d'aide varient en fonction du type d'aide alimentaire fournie et selon que la distribution est effectuée par le biais des gouvernements, d'organismes de bienfaisance privés (OBP) ou d'organisations multilatérales. Le Sous-comité se réunit tous les trimestres pour suivre les flux d'aide alimentaire continus qui lui sont notifiés; toutefois, une bonne part de ces travaux s'accomplit par voie de consultations bilatérales entre les réunions officielles. Le CSSD siège à Washington (États-Unis) et son secrétariat est assuré par le personnel du Bureau de liaison de la FAO. Les membres du Bureau ci-après ont été élus pendant la période considérée ici (de novembre 2008): M. Christian Ligeard (France), Président et M. Emerson Kloss (Brésil), Vice-président.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. De janvier 2009 à janvier 2010, les membres du CSSD n'ont examiné que six notifications de transactions d'aide alimentaire. Un certain nombre de questions ont été soulevées pendant les réunions du Sous-Comité concernant notamment les obligations de notification et de consultation ainsi que d'autres sujets liés aux procédures d'établissement de rapport pour l'aide alimentaire.

A. RESPECT DES OBLIGATIONS DE NOTIFICATION

4. Les procédures de notification du Sous-Comité, telles que formulées et révisées au cours des cinquante-cinq dernières années, reposent sur le principe de la transparence. Celle-ci est obtenue par le processus de notification qui veut que les pays fournisseurs d'aide qui adhèrent aux principes, déclarent au CSSD leurs opérations d'aide alimentaires avec les pays destinataires. Pour certaines catégories d'opérations, les fournisseurs d'aide sont tenus de procéder à des consultations préalables avec les autres membres du CSSD. Les différents types d'opérations sont répertoriés dans un registre des opérations (Annexe VII) et comprennent les types d'aide les plus courants, tels que les dons de gouvernement à gouvernement aux fins de distribution gratuite, les dons pour la vente sur le marché libre, l'aide à des conditions de faveur et les dons financiers. Pour que ces livraisons d'aide ne portent pas préjudice au commerce normal, le processus de consultation comporte l'établissement, par le pays fournisseur, d'un niveau de référence des importations dit niveau des importations commerciales habituelles. Le pays bénéficiaire s'engage ainsi à maintenir son niveau normal d'importations commerciales, en sus des denrées alimentaires reçues à titre de don ou à des conditions de faveur. Le niveau des importations commerciales habituelles est fondé sur la moyenne des importations commerciales de la dernière période de cinq ans pour laquelle des statistiques sont disponibles. Le niveau déterminé peut être réduit pour tenir compte de situations inhabituelles, telles que sécheresses graves, inondations, difficultés de balance des paiements ou absence de données fiables sur les importations.

5. Les règles du CSSD font obligation aux fournisseurs d'aide alimentaire d'effectuer des consultations préalables, de présenter des notifications et d'établir des niveaux des importations commerciales habituelles pour une longue liste d'opérations à des conditions de faveur, il est des cas où une notification officielle suffit. Lorsque l'aide alimentaire est expédiée pour répondre à une situation d'urgence, par exemple, ou lorsque l'aide est d'un volume relativement réduit ou est distribuée par l'intermédiaire d'une organisation de bienfaisance privée ou d'un organisme multilatéral comme le Programme alimentaire mondial, le fournisseur n'est tenu de notifier le CSSD qu'*a posteriori*. Le CSSD examine ces notifications à ses réunions ordinaires, ce qui permet à d'autres membres, notamment ceux qui n'ont pas pris part au processus consultatif, de participer à l'examen.

6. Les questions débattues par le Sous-Comité sont généralement réglées par voie de consensus. Certaines sont renvoyées aux autorités compétentes des capitales et peuvent faire l'objet de discussions bilatérales supplémentaires entre les parties intéressées. La plupart des fournisseurs d'aide alimentaire et d'aide en produits se conforment aux règles et procédures énoncées dans les Principes.

B. SUIVI DES OPÉRATIONS

7. Pendant la période étudiée, le CSSD n'a reçu des notifications que des États-Unis. Les membres du CSSD ont pris note d'un recul important du volume des opérations d'aide alimentaire déclaré au Comité en 2009, passant de 2 715 000 tonnes en 2008 à 1 008 000 tonnes en 2009.

8. Le blé, la farine de blé et d'autres céréales ont été les principaux produits déclarés au CSSD pendant la période étudiée (Annexe III). Les volumes de blé et de farine de blé sont passés de 1 093 000 tonnes en 2008 à 750 000 tonnes en 2009. Le déclin du riz a été manifeste : 236 300 tonnes en 2008 contre 70 000 tonnes en 2009. Le volume total de soja et de tourteaux de soja déclaré au Comité a diminué, passant de 72 300 tonnes en 2008 à 17 400 tonnes en 2009. Sept cents tonnes de produits laitiers ont été notifiées au Comité en 2009 contre 6 500 tonnes en 2008.

9. Le registre des opérations du CSSD révisé et approuvé à la cent treizième session du Conseil de la FAO comprend désormais seize types d'opérations d'aide alimentaire. En 2009, ce sont uniquement des transactions directes de gouvernement à gouvernement qui ont été notifiées au Comité. En 2008, les transactions directes de gouvernement à gouvernement ont représenté 13,3 pour cent de toutes les transactions déclarées au Comité, tandis que les transactions opérées par les organismes de bienfaisance privés s'élevaient à 39,7 pour cent et celles effectuées par le biais du Programme alimentaire mondial (PAM) atteignaient 47 pour cent. Seules deux transactions de type 1, qui est une aide alimentaire destinée à une distribution gratuite et directe aux consommateurs, ont été notifiées au Comité en 2009 contre 498 en 2008. Quatre transactions de type 2, à savoir les dons en vue de la vente sur le marché libre du pays bénéficiaire, ont été notifiées en 2009 contre quarante en 2008. Aucune transaction d'un autre type n'a été notifiée au Comité en 2009.

10. Les délégations se sont montrées préoccupées par la situation de la notification au Comité et par la question de la longueur et de la fréquence des réunions du CSSD. Ils ont proposé de réduire la fréquence des réunions ou d'organiser des réunions *ad hoc* pour examiner des questions à mettre à l'ordre du jour.

11. Au cours de la quatre cent soixante-dixième réunion du CSSD, les délégations ont été informées de la tenue de la prochaine réunion du Comité des produits et qu'ils pouvaient, le cas échéant, lui soumettre sous forme écrite des questions concernant sa fonction. Le délégué des États-Unis a proposé d'examiner la question de la notification de données analogues à différentes organisations comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou le Conseil international des céréales.

C. QUESTIONS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

12. La notification par les États-Unis de la transaction avec le Pakistan est passée du type 2 au type 1 pour donner suite à une demande adressée par le gouvernement du Pakistan au gouvernement des États-Unis. Le gouvernement du Pakistan devait initialement vendre du blé sur le marché libre local, mais il s'est ravisé, préférant distribuer l'aide alimentaire avec l'appui du PAM compte tenu de la situation politique intérieure.

ANNEXE I**MEMBRES, OBSERVATEURS ET ORGANISATIONS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR****(au 30 novembre 2007)****Membres (41)**

Allemagne	États-Unis	Mexique
Argentine	France	Myanmar
Australie	Ghana	Nouvelle-Zélande
Autriche	Grèce	Pakistan
Bangladesh	Guyana	Paraguay
Belgique	Inde	Pays-Bas
Bolivie	Indonésie	Pérou
Brésil	Iraq	Royaume-Uni
Canada	Irlande	Sri Lanka
Costa Rica	Italie	Thaïlande
Cuba	Jamaïque	Turquie
Équateur	Japon	Union européenne
Égypte	Liban	Uruguay
Espagne	Malawi	

Observateurs (16)

Chili	Iran	République de Corée
Danemark	Jordanie	République dominicaine
El Salvador	Malte	Suède
Finlande	Norvège	Suisse
Guatemala	Panama	
Honduras	Philippines	

Organisations internationales (7)

- Banque internationale de reconstruction et de développement (BERD)
- Comité consultatif international du coton (CCIC)
- Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Organisation des États américains (OEA)
- Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

ANNEXE II**RÉUNIONS TENUES ET PARTICIPATION PENDANT LA PÉRIODE ÉTUDIÉE**

(de janvier 2009 à janvier 2010 compris)

Réunion	Date	Membres et observateurs
468e	18-Feb-09	8
469e	21-May-09	8
470e	06-Jan-10	7

ANNEXE III

I. OPÉRATIONS CONCERNANT DES PRODUITS NOTIFIÉS AU CSSD, VENTILÉES PAR GROUPE DE PRODUITS

Produit agricole	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	(en milliers de tonnes)										
Blé farine de blé	4,351.6	415.2	228.4	72.0	13.1	198.7	88.9	177.4	13.1	1,093.1	75
Autres céréales	1,520.8	58.5	20.2	8.3	18.0	0.0	0.0	48.0	0.0	954.2	0.0
Riz	567.2	11.0	187.9	15.5	78.3	171.5	111.5	108.0	78.3	236.4	7
Huiles	159.7	9.6	0.3	8.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	143.4	0.0
Produits laitiers	112.6	1.0	0.7	0.1	0.0	10	0.0	0.0	0.0	6.5	0.7
Soja/tourteaux de soja	653.2	0.0	0.0	0.0	16.4	0.0	3.0	38.4	16.4	72.3	17.4
Légumineuses	46.9	7.4	3.8	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	208.0	0.0
Sucre	3.4	2.0	0.6	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres produits agricoles	438.9	2.0	0.2	0.1	1.6	525.1	0.0	0.0	0.0	1.6	0.0
Total	7,854.3	506.7	442.1	107.1	127.4	905.3	203.4	371.8	107.8	2,715.5	100.1

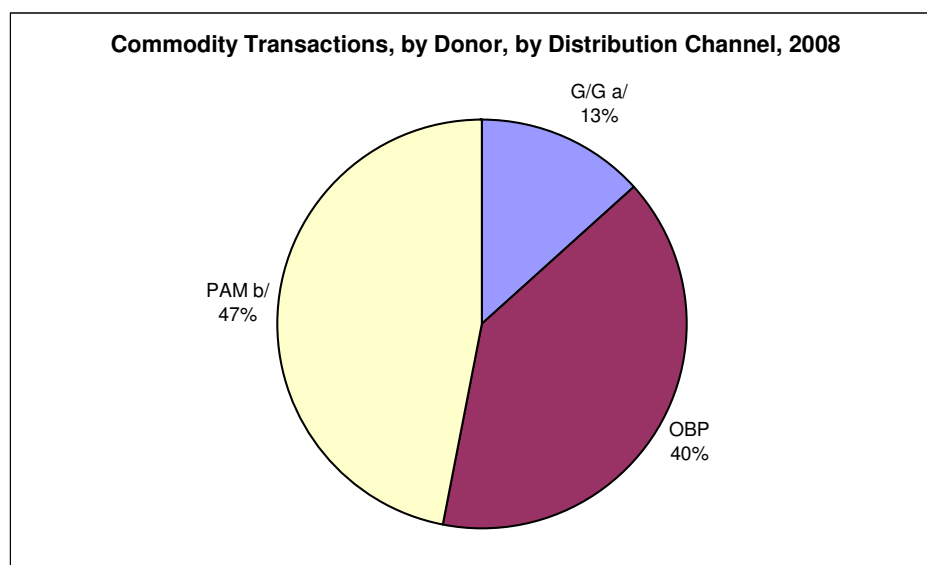
ANNEXE IV

OPÉRATIONS CONCERNANT DES PRODUITS, VENTILÉES PAR DONATEUR ET CIRCUIT DE DISTRIBUTION, 2

	G/G a/		OBP		PAM b/		Total
	000 mt	%	000 mt	%	000 mt	%	000 mt
États-Unis	161.5	44.9%	1,078.4	100.0%	1,277	100.0%	2,517.1
Japon	198.4	55.1%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	198.4
Total	359.9	13.3%	1,078.4	39.7%	1,277.2	47.0%	2,715.5

a/ Opérations de gouvernement à gouvernement destinées à une distribution gratuite (type 1), dons en vue de la vente sur le marché libre (type 2)

b/ Opérations effectuées par le biais du PAM et d'autres organisations des Nations Unies (types 5 et 6)



ANNEXE V

III. OPÉRATIONS CONCERNANT DES PRODUITS NOTIFIÉS AU CSSD, 2009

Type d'opérations, en nombre et en volume
(Tous les produits)

	No.	%	MT	%
Type 1	2	33.3%	56,800	56.8%
Type 1 & 2	0	0.0%	0	0.0%
Type 2	4	66.7%	43,280	43.2%
Type 4	0	0.0%	0	0.0%
Type 5	0	0.0%	0	0.0%
Type 6	0	0.0%	0	0.0%
Type 10a	0	0.0%	0	0.0%
Total	6	100.0%	100,080	100.0%

Types of Transactions by number and volume

